La médaille du Tonkin vient d'être remise à M. Clément Clarisse, ouvrier-mécanicien demeurant 167, rue de l'Epeule.

Si vous aimez les récits fantastiques; si les histoires de lutins, de fées, de follets, de génies et de fantômes ont pour vous un attrait quelconque, lisez la nouvelle suivante :

Dans la nuit de vendredi à samedi, vers une heure et demie du matin, M. D..., qui habite le quartier du Pile — nous tairons le nom de la rue attendu qu'il nous faut être discret — M. D..., disons-nous, était éveillé. Il n'y a rien là que de très-naturel. Ce qui le parut moins à M. D..., ce fut de voir s'agiter, sur le mur de sa chambre, qui est située au rez-de-chaussée, une ombre gigantesque.

Notre personnage très intrigué se leva, passa un ample pardessus qui lui sert de robe de chambre et des pantoufles aux pieds, le bonnet de coton sur le crâne, il s'approcha de la fenêtre, dont il avait omis, par hasard, de fermer les volets.

M. D..., n'est pas très hardi, c'est la son moindre défaut ; il n'eut pas plutôt regardé dans son jardin qu'il devint très-pâle, puis, se dirigeant précipitamment vers la porte de sa chambre, il appela son vieux domestique, attaché à son service et qui répond au nom d'Antoine.

Le serviteur, mis au courant du fait insolite qui se produisait, alla, avec son maître à la fenêtre. Rien. Le jardin était désert.

C'est drôle, dit M. D., j'avais pourtant bien vu un fantôme, ou du moins, une forme d'homme, vêtu de blanc. Allons voir.

Et voilà nos deux hommes partis, à pas de loup dans le jardin. Inutile d'ajouter que, comme dans les romans, ils marchaient sans faire de bruit, retenant leur souffle et comprimant, autant que possible, les battements de leur cœur. Ils avaient ainsi, pour chasser cet esprit noctambule, comme ils le sont tous, un énorme gourdin en main.

Tout à coup, comme ils regardaient autour d'eux, la porte d'une sorte de buanderie s'ouvre, et un grand gaillard, haut de six pieds, couvert d'un drap blanc, apparaît avec un filet plein de poules et un sac plein de lapins.

Se voyant surpris le coquin qui, pour mieux faire sa besogne, avait arboré un costume de l'autre monde, enjamba la haie et s'enfuit à toutes jambes, abandonnant, dans la hasse-cour de M. D., le drap qui le recouvrait.

M. D..., se jugeant suffisamment dédommagé, n'a point porté plainte à la police. Ce qu'il y a de plus fort c'est que ce monsieur, qui croyait avoir affaire à un revenant, est libre-penseur.

Un accident. — Un marchand légumes de la Grand-Rue, M. Joseph Lefebvre, s'en allait samedi matin au marché avec sa voiture, quand, arrivé sur la place du Trichon, il voulut descendre; mais il manqua le marchepied, et la jambe se trouva engagée entre ce dernier et la roue : il fut ainsi traîné sur une longueur de plusieurs mètres.

On le releva et on le transporta chez lui, où le docteur De Gandt constata une fracture de la jambe.

Le blessé se remettra, mais son état exigera un repos assez long.

Une dame tapageuse, Marie M..., a occasionné vendredi après-midi un attroupement considérable rue Jean-Bart, où elle est venue accabler de reproches un jeune homme, Jules D..., on ne sait pour quelles raisons.

L'agent Duprez l'a reconduite chez elle, mais l'honneur de cette escorte a valu à Marie M... le désagrément d'une contravention.

Peu galant.—Victor C..., vendredi soir, abusait de sa force pour maltraiter deux jeunes filles de la rue de la Balance, Marta et Célina D...; la police lui a dressé un procès-verbal.

Un rattacheur, Henri M.., âgé de 26 ans, a été arrêté, vendredi, pour coups et blessures volontaires et vol de numéraire au préjudice de M. Pierre Smet, tisserand, rue des Anges.

On a également arrêté, jeudi, un garçon de ferme, Auguste L.., qui avait été surpris en flagrant délit de mendicité.

Grand tapage, jeudi soir, dans la rue Jacquart; deux tombereaux, appartenant aux nommés Jean C... et C.. , tous deux marchands de grès, descendaient, très vivement, cette voie. Une ardeur sans pareille animait, dans cette course échevelée, équipages et conducteurs; ils ne modérèrent même pas leur allure, en tournant le coin de la rue de la Chaussée.

Ici, par exemple, les choses faillirent tourner au tragique ; un enfant, qui allait d'un trottoir à l'autre, manqua d'être écrasé.

C'est alors qu'un agent, trouvant déplaisante cette course au clocher, intima l'ordre aux vendeurs de grès de s'arrêter. Quand ils eurent obéi, le sergent de ville constata que la voiture de l'un d'eux portait une lanterne, à vrai dire, mais une lanterne éteinte.

Notre homme reconnut son tort; seulement il prétendit avoir allumé. La lumière se serait donc éteinte durant leur voyage.

Un rapport a été dressé à la charge des marchands qui, s'ils étaient pressés, auraient dû se rappeler ce vers célèbre :

Rien ne sert de courir, il faut partir à point.

Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-zingueurs. — Réunion générale extraordinaire, dimanche 23 janvier, à 6 heures très précises du soir, estaminet du *Petit-Cercle*, rue Nain, 25.

Ordre du jour : 1. Lecture des procès-verbaux; correspondance. — 2. Secours mutuels. — 3. Situation financière depuis la fondation du syndicat. — 4. Communications très importantes.

NOTA. — Les non adhérents seront admis à la discussion.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de physique, de chimie et de manipulations rue du Collège, professeur : M. A. Béghin. — Lundi 24 janvier, à 2 h. du soir, manipulations; à 8 h. physique. — Jeudi 27 janvier, à 2 h. du soir, manipulations; à 8 h. chimie. — Cours de chauffeurs à l'ancien conditionnement, rue du Château, professeur : M. A. Cornut, ingénieur, tous les dimanches à 10 h. du matin.

Société de consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, 3 livres, 0,57 ; Blanc, 3 livres, 0,50 ; Ménage, 4 livres, 0,57.

TOURCOING

Une chute de cheval.— Jeudi matin, Arthur Coulombier, domestique au service de M Devey, camionneur, occupé à la gare a fait une chute de cheval et s'est fracturé la jambe droite. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Dewyn, il a été transporté à son domicile rue Motte.

Une nouvelle société musicale vient de se fonder à Tourcoing sous le nom de *Fanfare du Point-Central*.

Cette société, dont les statuts ont été approuvés par arrêté préfectoral du 3 janvier courant, à établi son siège chez M. Louis Dubacq, au café du *Point-Central*. Elle est dirigée par M. Charles Dhénin et a pour président : M. Cyrille Gœman.

Nous souhaitons la bienvenue à cette nouvelle Fanfare et désirons pour elle de brillants succès dans l'avenir.

Neuville-en-Ferrain. — Dans la soirée d'avant-hier, un individu s'est introduit dans la boucherie de M. Pierre Cornille et a emporte un pâté tout entier.

Roncq. — Voici le mouvement de la population de Roncq, en 1886. — La population se chiffre par 6,101 habitants : *Naissances :* Enfants légitimes, garçons, 118 ; filles, 96. Naturels reconnus : garçons, 1 ; filles, 0. Naturels non reconnus : garçons, 3 ; filles, 5. Total, 223. — *Mariages.* — Entre garçons et filles : 42 ; garçons et veuves, 1 ; veufs et filles, 1 ; veufs et veuves. 1. Total, 45. — *Décès.* — Garçons, 49 ; filles, 40 ; hommes mariés, 16 ; femmes mariées, 16 ; veufs, 5 , veuves, 3. Total, 129, auquel il faut ajouter : 8 enfants présentes sans vie. Total, 137. — Les naissances se comptant par 223, et les décès par 137, il y a donc une différence de 86 au profit des naissances.

LILLE

La société industrielle du Nord de la France tiendra sa séance solennelle pour la distribution des récompenses, dimanche prochain, 23 janvier, dans la grande salle des fêtes de l'hôtel Maisniel, rue des Jardins, 29.

La distribution des récompenses sera précédée d'une conférence *sur le sucre*, la betterave et son nouvel ennemi le nématode, accompagnée de nombreuses projections lumineuses, par M. Aimé Girard.

Les portes seront ouvertes à une heure et fermées à deux heures.

Cercle des étudiants des Facultés catholiques. — C'est demain dimanche 23 janvier, à quatre heures précises, que sera donnée, dans la salle des fêtes du Cercle des Etudiants, 20, rue de l'Orphéon, la conférence de M. de Lamarzelle, député du Morbihan, professeur à la Faculté de droit de Paris.

L'éloquent orateur traitera du *Rôle de la Jeunesse catholique.*

Tramways à vapeur de Lille à Tourcoing. — Les travaux de changement de rails que la compagnie des Tramways avait dû faire executer entre le pont de la Madeleine et la porte de Gand sont terminés, Ces changements de rails étaient nécessités par la traction à vapeur.

Le dépôt de Marcq, qui doit remiser le matériel et fournir la vapeur aux machines sans foyer qui doit être employée pour la traction est presque terminé.

On pose en ce moment les fils du téléphone qui reliera le dépot de Marcq avec Tourcoing.

Le service pourra donc être organisé au printemps : On se rappelle que cette ligne partant de la gare sera à traction animale jusqu'à la place de Gand. Là, seulement, suivant le traité fait avec la ville, commencera la traction à vapeur.

Vol dans les bureaux de la Préfecture. — Pendant l'audience du conseil de préfecture un individu s'est introduit dans le bureau du secrétaire et y a enlevé une montre et un parapluie. L'enquête n'a pas encore abouti.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES. — Le tableau contenant les additions et les retranchements faits à la liste électorale est déposé au secrétariat de chaque mairie le samedi 15 janvier.

Cette date du 15 janvier est le point de départ du délai de 20 jours pendant lequel les électeurs peuvent examiner ce tableau, ainsi que les listes elles-mêmes, et formuler leurs réclamations.

Nous ne saurions trop insister pour que chacun use du droit qui lui appartient de réclamer, s'il y a lieu, dans le but soit d'obtenir la régularisation de sa situation personnelle, soit de provoquer, par la voie légale, l'inscription ou la radiation du nom de tout individu qui, à sa connaissance, se trouverait indûment omis ou inscrit sans droit.

Nous recevrons dans nos bureaux les réclamations concernant les listes de la ville de Roubaix, et celles de Wattrelos, Croix et Wasquehal.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — Par suite de la distraction du canton de Bouchain des sept communes d'Abscon, Denain, Douchy, Escaudain, Haveluy, Hélesmes et Wavrechain sous-Denain, pour former le canton de Denain, Mgr l'Archevêque a nommé doyen de Denain, M. Vaast; curé de la même paroisse. M. Parmentier, curé d'Erpion, est transferé à Zuydcoote.

CONCERTS ET SPECTACLES

Tourcoing. — Voici le programme du concert, offert par les orphéonistes *Crick Sicks* à leurs membres honoraires, qui aura lieu lundi prochain, 24 janvier à 8 heures précises, dans la grande salle des mariages de l'hôtel de Ville :

Première partie : *Les saisons*, chœur par les Orphéonistes, Boulanger ; Cavatine de la *Juive* par M. H. Dervaux, Halévy ; Fantaisie mélancolique pour flûte, pour M. Goguenheim, Reichert; Air du *Barbier de Séville* par M. Riquier, Rossini ; *Faust*, fantaisie pour violon par M. Bailly, Sarasate; Grand air de la *Reine de Saba* par Mlle Fischer, Gounod ; *L'Affaire Dubaudiepont*, scène comique en 3 parties par M. Deudon, Cressonnois.

Deuxième partie. — *Les Veneure* (1re audition), chœur par les orphéonistes, Radoux; Air de l'*Africaine* par M. Riquier, Meyerbeer; Air varié pour violon par M. Bailly, Vieuxtemps; Arioso du *Roi de Lahore* par M. H. Dervaux, J. Massenet; Sérénade de *Gil-Blas* par Mlle Fischer, Semet; A *Tabarin*, scène comique, Fusier; B. *Il est minuit*, scène d'imitation, par M. Deudon. Berthel. Le piano sera tenu par MM. L. et J. Rosoor.

Tribunal correctionnel de Lille

Présidencede M. PARENTY

Audience du Mercredi 21 janvier 1886

Vols de peignes à Roubaix. — Acquittement. — En visitant l'atelier de M. Werquin, nickeleur à Lille, M. Baudoin, associé de la maison Gringalet et Baudoin fabricants de peignes à Tourcoing, remarqua 300 peignes non encore nickelés qui venaient de sa maison.

Il demanda, tout naturellement, qu'elle était la personne qui avait remis ces peignes. Deux ouvriers de son usine Etienne et Dauby, les avaient vendus à un sieur Chevalier. Convaincus de vol, ils furent condamnés au mois de novembre dernier, l'un à 1 mois, l'autre à 3 mois.

M. Montigny, de Roubaix, était aujourd'hui poursuivi comme recéleur. Il avait, en effet, acheté à deux ouvriers des peignes non nickelés, qu'il vendait ensuite sur le marché de Roubaix.

C'est là que MM. Graingalet et Baudoin avaient cru trouver la preuve de sa prétendue complicité. Un des voleurs, d'ailleurs, chargeait complètement le prévenu; il prétendait que ce dernier lui avait conseillé de ne rien dire de son achat.

M. Montigny prétendait au contraire que cette déclaration était fausse. Il avait acheté ces peignes à des ouvriers qu'il savait travailler chez M. Baudoin, et lui avaient dit que ces peignes provenaient d'un travail supplémentaire.

Pour prouver la vérité de cette allégation, il avait appelé deux témoins qui constatèrent avoir entendu le dénonciateur demander 10 fr. à prêter pour acheter les eléments nécessaires à la confection des peignes.

Le tribunal acquitte Montigny.

L'agent Calonne a trouvé sur la voie publique une mendiante incorrigible, la femme Fidéline Bouvez. Le tribunal la condamne à un mois de prison.

J.-B. Lachapelle, prévenu de vagabondage, reçoit un asile pour trois mois.

Me Mahieu dépose des conclusions d'incompétence pour le sieur Benoit, inculpé de vol de métaux chez le sieur Hulst, son patron, de Tourcoing.

Il s'agit d'un sac de vieilles ferrailles qui devait disparaître mais n'a pas disparu.

Il y a quelque temps, M. Hulst, marchand de vieux métaux, remarqua dans son écurie un sac de métaux disposé pour l'enlèvement.

Il remplaça le fer par des pierres et alla prévenir un agent qui se posta en embuscade, mais ne vit rien venir.

Un matin, au déjeûner, un ouvrier de la maison Benoit prit le sac sans se douter qu'il contenait des cailloux. Il fut arrêté. C'est une affaire de Cour d'assises... probablement.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du vendredi 21 janvier 1887

Marché de laines

M. Félix Lorthiois, négociant à Tourcoing, va successivement soutenir, devant la cour, plusieurs procès. Aujourd'hui notamment, il est appelant devant la seconde chambre. Me Allaert a soutenu ses intérêts et Me de Beaulieu, ceux de l'intimé.

Il s'agit d'un marché de laines. Par jugement du 8 octobre 1886, le tribunal de commerce de Tourcoing a condamné M. Lorthiois à livrer à M. Alphonse Prévost, négociant à Paris, dans les 24 heures de la signification dudit jugement, 2,137 kilos de laine peignée Buenos-Ayres, de qualité déterminée. Pour le cas où ces 2,137 kilos ne seraient point remis à M. Prévost, dans le délai imparti, le tribunal prononce, au profit de ce dernier, la résolution de la vente de ces marchandises et condamne, en conséquence, M. Lorthiois à lui ristourner 3,334 fr. 30, représentant le prix précédemment acquitté par lui, et à lui payer, en outre, 4,808 fr. 25, à titre d'indemnité de résiliation, le tout avec intérêts.

En appel, M. Lorthiois conclut à ce qu'il plaise à la Cour : « Mettre le jugement à néant, sauf en ce qui concerne la ristourne de 8334 fr. 30, laquelle, d'ailleurs, a été faite, et déclarer l'intimé non recevable ou mal fondé dans toutes ses demandes et l'en débouter; — Très-subsidiairement réduire le chiffre des dommages-intérêts dus à M. Prévost, si mieux n'aime la Cour nommer un expert pour déterminer le préjudice par lui éprouvé. »

Quant à M. Prévost, il sollicite la résolution immédiate et définitive du marché et la confirmation des dispositions par lesquelles le jugement règle le cas de résiliation, mais sans faculté pour M. Lorthiois de livrer encore désormais les marchandises.

L'affaire n'a pu, du reste, être terminée à l'audience de ce jour et sera continuée demain.

NORD

Les votes des députés du Nord. — Dans sa séance de vendredi 21 janvier, la Chambre des députés a repoussé par 300 voix contre 216 l'amendement de M. Laporte consistant dans le prélèvement sur le chapitre 9, relatif au budget de la marine, d'une somme de 1,100,000 francs sur la somme de 10,526,100 francs proposée par les communes compétentes. Tous les députés du Nord ont voté pour l'augmentation du chapitre 9, à l'exception de MM. Dejardin-Werckinder, le Gavrian et Lepoutre qui ont voté contre.

Cambrai.—Léon XIII a adressé le bref suivant à Mgr Hasley, archevêque de Cambrai, en réponse à l'adresse des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais tenu à Lille en 1886.

« LÉON XIII, PAPE.]

» *Vénérable Frère.*

» *salut et bénédiction apostolique.*

» Nous jugeons digne de toute louange, Vénérable Frère, le zèle constant et dévoué avec lequel, depuis plusieurs années déjà, les fidèles de votre région se réunissant en assemblées générales pour la défense des droits de l'Eglise, et pour la défense des droits de l'Eglise, et pour l'honneur et l'accroissement de la religion.

» Aussi Notre âme a-t-elle ressenti une grande joie à la lecture de l'adresse très respectueuse que Nous ont écrite Nos chers fils, les chrétiens d'élite qui, sous votre présidence et celle de l'Episcopat de votre province, ont pris part au quatorzième congrès catholique de Lille : cette adresse, en effet, Nous a montré qu'ils n'ont rien eu davantage à cœur, que d'implorer pieusement et assidument le secours divin, et de prendre soigneusement pour règles de leurs résolutions les doctrines et l'autorité du Saint-Siège.

» *Grâces soient donc rendues à Dieu* qui, au moment où l'Eglise est en butte à des assauts de plus en plus furieux, lui prépare de courageux défenseurs décidés à soutenir de toutes leurs forces notre sainte religion et à bien mériter de la société civile *elle-même !*

» Aussi, décernant aux membres du Congrès les éloges qui leur sont dus, et désirant leur donner un témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous leur accordons très affectueusement dans le Seigneur, *Notre bénédiction apostolique, gage des biens célestes*, à chacun d'entre eux et principalement à Vous, Vénérable Frère, ainsi qu'à l'Episcopat de votre province.

» Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 27 décembre 1886, *de Notre Pontificat l'an neuvième.*

»LÉON XIII, PAPE.

» A Notre Vénérable Frère, François-Edouard, archevêque de Cambrai, à Cambrai. »

Armentières. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers minuit un coup de feu a été tiré sur la fenêtre de la chambre du docteur Vincent rue de l'Ecole.

Le coup mal dirigé est allé atteindre les persiennes du rez-de-chaussée, produisant un bruit sourd comme celui d'un coup donné sur une porte. Le docteur Vincent, bien qu'éveillé, crut à une fantaisie de pochard et ce n'est que le lendemain matin que l'on s'aperçut de la véritable cause de bruit ; les lames de la persienne étaient criblées de grains de plomb dont beaucoup avaient même atteint les carreaux ; le docteur Vincent alla faire sa déclaration à la police qui ouvrit immédiatement une enquête restée jusqu'ici sans résultats.

Pérenchies. — *Un moyen de festoyer à l'œil,* — Un individu venu on ne sait doù,

« un inconnu

» Qui n'a pas dit son nom, et qu'on n'a point revu »

est entré, pendant la nuit du 7 au 8 janvier, dans l'estaminet tenu par la veuve Flament.

Celle-ci crut, au bruit que fit l'inconnu, que c'était un chat qui grattait le bas de la porte.

C'était un chat, en effet, un gros chat, amateur de fromage de Hollande et doué d'un appétit à faire pâlir un anglais.

Le lendemain matin, la veuve Flament ne retrouva de son fromage que la croûte. Elle remarqua aussi sur la table quelques bouteilles vides. On s'était parfaitement restauré, estimant sans doute que

« Le meilleur vin
» Est celui qu'on vole au voisin. »

L'avant dernière nuit, le fait se reproduisit, mais le repas n'était plus aussi frugal : une vaste soupière de bouillon y passa, ainsi qu'un fameux ragoût de mouton, flanqué de pommes de terre rissolantes...

Et une fois de plus, la veuve Flament n'y a vu que du feu.

BELGIQUE

L'exposition en effigie de Defuisseaux. — Il y a eu, vendredi matin, une exposition en effigie sur la Grand'Place. Vers neuf heures trois quarts, une charrette amenait deux poteaux que le bourreau, M. Boutquin, s'est aussitôt mis en devoir de dresser au milieu de la place. Peu après quatre gendarmes à cheval et un brigadier sont venus se placer derrière les poteaux, M. Boutquin a placardé alors sur les poteaux deux affiches manuscrites, faisant savoir aux populations que les cours d'assises de Bruxelles et d'Anvers ont condamné le citoyen Defuisseaux, auteur du grand et du petit *Catéchisme du Peuple.*

Bruges. — La *Patrie*, de Bruges, donne de meilleures nouvelles sur la santé du gouverneur, M. Rusette.

La maladie dont souffre l'honorable gouverneur n'est pas le typhus : M. Ruzette a une pneumonie qui n'a jamais présenté le caractère alarmant que des journaux pessimistes lui ont assigné.

M. le gouverneur n'a pas été administré : son état satisfait les médecins et, si rien ne survient, dans une dizaine de jours; il pourra vaquer à ses occupations.

Quant aux bruits alarmants, répandus sur l'état de santé de Mgr l'évêque, ils manquent de fondement.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 21 janvier.* — Hélène Lambaere, rue de la Conférence, 4, maisons Platel. — Julia Campens, rue Archimède, 77. — Achille Massens, rue Mazarin, fort Cavrois, 24. — Louis Vanderplancke, rue des Trois-Ponts, maisons Louis Fremeaux. — Polidore Bruwier, rue du Luxembourg, 12. — Louis Fremaux, rue des Fondeurs, 11. — Henri Devos, rue de Mouveaux, cour Dubeaurepaire, 14. — Arthur Moerman, Hôtel-Dieu. — Rosalie Mestdagh, rue des Anges, 48. — *Déclarations de décès du 21 janvier.* — Pierre Delescluse, 72 ans 2 mois, sans profession, rue du Fontenoy, cour du Canarien, 7. — Appoline Vergotte, 21 ans, piquériere, rue du Tilleul, 107, estaminet du *Gros Caillou.* — Françoise De Dapper, 62 ans 11 mois, rue de la Longue-Chemise, 19. — Maria Rheel, 2 ans 2 moie, rue de l'Ouest, cour Cochon-Rouge, 4. — Deprey, 2 jumeaux, présentés sans vie, rue d'Italie, 61 — Anne Deweeze, 69 ans 11 mois, sans profession, rue de la Rondelle, 47. — Hector Behague, 1 an 6 mois, rue Duflot, maison Tiberghien. — Angele Willems, 46 ans, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 21 janvier.* — Charles Burette, rue de Gand. — Lucie Chretien, rue Delbuchy. — Louis Desreumaux, à la Croix-Rouge. — Arthur Deprey, aux Orrions. — Edouard Lietar, rue de l'Epine. — *Déclarations de décès du 21 janvier.* — Louis Wittendal, 20 ans 5 mois, rattacheur, Hôpital Civil. — rue Nationale.

LINSELLES—*Déclarations de naissances du 14 au 21 janvier.* — Henri Marescaux, la Viscourt. — Juliette Dumortier, la Vignette. — Marie Vienne, le Caillou. — Madeleine Cochez, le Gaire. — *Déclarations de décès du 14 au 21 janvier.* — Louis Wildenmeersch, 31 ans, célibataire, le Blaton. — Etienne Fortuye, 1 mois, le Blaton.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille BOUSSEMART-DESMONS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Théodorine-Rosalie DESMONS, décédée à Roubaix, le 20 janvier 1887, à l'âge de 46 ans et 8 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 23 courant, à 3 heures 1/4, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Amand, 9.

Les amis et connaissances de la famille VERGOTTE-PONTHIEU qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Apolline VERGOTTE, décédée à Roubaix, le 21 janvier 1887, à l'âge de 26 ans et 11 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels qui auront lieu le dimanche 23 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul, estaminet du *Gros Caillou*.

Les amis et connaissances de la famille DELEMAZURE-DEWEZE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Anne-Marie DEWEZE, décédée à Roubaix, le 21 janvier 1887, dans sa 78e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 23 courant, à 8 heures, aux Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 24 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Rondelle, 47.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 24 janvier 1887, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Adelaide-Joseph DESMAZIERES, veuve de M. Siméon-François-Joseph CHERON, ancien fondeur, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1886, dans sa 66e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Lannoy, le lundi 24 janvier 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Esther HERBAUX, veuve de M. Suède PARENT, décédée à Lannoy, le 23 décembre 1886, dans sa 85e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 24 janvier 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de M. Jules-Ignace-Paul-Jean-Baptiste DESUMEUR, époux de Dame Céline CHIRIAUX, décédée à Roubaix, le 16 janvier 1886, dans sa 57e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 24 janvier 1887, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Julie-Nathalie-Joseph FLORIN, épouse de M. Richard CLIQUET, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1886, dans sa 62e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 24 janvier 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Sabine BUYSE, veuve de M. Henri DESCHAMPS, décédée à Roubaix, le 22 décembre 1886, dans sa 69e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise; et un Obit solennel anniversaire sera célébré le même jour et à la même heure, pour le repos de l'âme de Monsieur Denis BUYSE, décédé à Roubaix, le 21 octobre 1885, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 24 janvier 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Fideline DELANNOY, veuve de M. Hubert BONTE, décédée à Roubaix, le 20 décembre 1886, dans sa 71e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — La Confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera célébrer un Obit, le mercredi 26 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

FAITS DIVERS

PLUS DE CHEVEUX GRIS

En six applications, par l'emploi de l'*Eau Tonkinoise* Vaissier frères. 13068-26629

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

La démission de M. Dauphin

Le *XIXe Siècle* affirme qu'il est absolument inexact que M. Dauphin, ministre des finances, ait manifesté l'intention de donner sa démission.

Les cas de dispense des conscrits de 1886

On lit dans l'*Autorité*:

» Tous les maires viennent d'être invités à réclamer des conscrits de la classe de 1886 qui ont à faire valoir simultanément deux droits à la dispense, une déclaration écrite mentionnant exactement celui de ces droits qu'ils prétendent invoquer définitivement.»

L'état de santé de M. Raoul-Duval

On lit dans le *Constitutionnel* :

« On continue, dans la presse, à répandre les nouvelles les plus alarmantes sur la santé de M. Raoul-Duval.

» Nous avons eu aujourd'hui sous les yeux une lettre fort éminent *leader* de la droite républicaine. Cette lettre n'implique pas que la santé de M. Raoul-Duval puisse inspirer aucune inquiétude à ses nombreux amis. Il est seulement probable que le député de l'Eure prolongera, plus longtemps qu'on ne le croyait, son séjour aux climats tièdes. »

Le jubilé de Léon XIII et les zouaves pontificaux

Le général baron de Charette présentera au Saint-Père, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, une adresse de félicitations, au nom des anciens zouaves pontificaux.

La tactique des journaux allemands

L'*Autorité* publie ces lignes :

« Les nouvelles d'Allemagne sont mauvaises en ce sens que la presse d'outre-Rhin mène la campagne électorale uniquement sur le dos de la France, dans l'espoir de soulever les protestations indignées de quelques organes importants de la presse de Paris et des départements.

» Si la presse française évite le piège qui lui est tendu, les feuilles allemandes changeront promptement de langage et suivront une autre tactique.

» Une grande réserve nous est donc commandée par la prudence aussi bien que par l'habileté. »

Les mesures militatres à la frontière italienne

On lit dans le *Figaro* :

« Un de nos confrères du matin a publié un télégramme annonçant une agglomération des troupes à la frontière italienne.

» Cette nouvelle, nous dit notre correspondant de Turin, a provoqué un immense éclat de rire.

Les forts sont presque tous sans troupes et couverts de trois mètres de neige et les chemins sont impraticables. D'ailleurs, depuis le mois d'octobre, tous les régiments sont rentrés dans leurs quartiers d'hiver à Milan et Turin. »

Le paquebot la « Gironde » au lazaret de Trompeloup — Etat sanitaire satisfaisant.

Bordeaux, 22 janvier. — La quarantaine du paquebot des messageries la *Gironde* a été prolongée de deux jours.

Les passagers ne seront pas à Bordeaux avant lundi.

On a fait afficher à la Bourse de Bordeaux les dépêches suivantes :

« Le commandant du paquebot *La Gironde*, arrivé de la Plata à Pauillac, où il est actuellement en quarantaine, nous prie de rectifier la dépêche qui signalait un homme malade du choléra à bord. Il n'y a pas eu un seul cas de maladie sur la *Gironde* depuis quinze jours.

» Signé : MARQUANT. »

La prolongation de la quarantaine de la *Gironde* au lazaret de Trompeloup, a eu lieu par un ordre ministériel.

Le décès constaté à bord s'était produit le 6 décembre ; la seconde personne tombée malade, et qui est guérie aujourd'hui, s'était alitée le 20 décembre.

Actuellement la santé de tous les passagers qui se trouvent au lazaret est excellente.

L'exportation des chevaux allemands. — La question bulgare

On télégraphie de Berlin, au *Journal des Débats* :

« La publication de l'ordonnance interdisant l'exportation des chevaux est imminente.

» Tous les bruits de conférence et d'arbitrage dans l'affaire de Bulgarie, sont faux.

Tentative de vol dans un train

Montpellier, 22 janvier. — La nuit dernière, entre huit et neuf heures, pendant qu'un train, venant de Cette, manœuvrait dans la gare d'Agde, une bande, composée de sept ou huit individus, qui s'était cachée le long de la voie, se précipita dans un des wagons, pendant que les hommes d'équipe étaient à leur service. Malheureusement pour eux, un de ces derniers ayant entendu du bruit, voulut se rendre compte de ce qui se faisait, et surprit les malfaiteurs au moment où ils se disposaient à opérer. Il se hâta d'appeler tous les employés de service.

Nos pillards se voyant découverts s'empressèrent de prendre la fuite. Cependant l'un d'eux put être atteint par l'employé Bouteran et une lutte acharnée s'engagea aussitôt entre les deux hommes.

Répondant à l'appel qui leur avait été fait, les hommes d'équipe ne tardèrent pas à se porter au secours de leur camarade, et maintinrent vigoureusement le voleur. Celui-ci, de son côté, appela à son aide ses compagnons qui accoururent non moins précipitamment.

Une véritable lutte s'engagea entre les hommes d'équipe et les malfaiteurs. Toutefois, écrasés par le nombre, ces derniers durent se retirer, meurtris et contusionnés.

Dans la bagarre, le chef d'équipe Amilhastre a reçu une blessure assez grave, qui occupe toute la *région de l'oreille droite* et a déterminé un gonflement considérable. Bouteran a reçu un coup de pierre sur l'arcade sourcilière gauche, qui occasionné également une plaie de deux à trois centimètres.

La police et la gendarmerie ont été immédiatement prévenues ; mais, malgré les indications qui ont été données, on n'a pu, jusqu'à présent, mettre la main sur cette bande de pillards.

Des soins empressés ont été donnees aux employés par le docteur Roger, médecin de la Compagnie.

L'état de santé de l'agent Amilhastre présente seul une certaine gravité.

Un navire de guerre chinois coulé par un steamer anglais

Londres, 22 janvier. — On telegraphie de Shanghai qu'une collision a eu lieu entre le steamer *Népaul* et un navire de guerre chinois, à l'entrée du Whangho.

Le navire chinois a coulé bas, et on annonce que 80 hommes de son équipage manquent à l'appel.

Tout le monde est sauf à bord du *Népaul*.

D'autre part, un agent du Lloyd télégraphie que le brouillard a été cause de la collision et que le *Népaul* n'a subi aucune avarie.

Le bateau-canon

On lit dans l'*Événement* :

« Une dépêche de la Seyne annonce que le premier essai de recette du bateau-canon a été de nouveau suspendu. Un échauffement important est survenu après vingt minutes de marche. »

Encore les cigarières

Marseille, 22 janvier. — On voit, actuellement, à l'horizon une nouvelle grève des cigarières. Elles avaient repris le travail à la condition que le chef d'atelier Roustan serait déplacé.

Or, on l'a seulement changé de section dans la manufacture, où il demeurait tranquillement en pied.

Les ouvrières, furieuses, sont allées voir le préfet et ont protesté auprès de lui contre cette inexécution des engagements pris à leur égard. Le préfet a promis d'obtenir le changement de résidence de Roustan, et les cigarières ont consenti à reprendre le travail, quitte à le suspendre demain si M. Roustan ne quitte pas les lieux.

Bruits de complications en Bulgarie

Bucharest, 21 janvier, — Le bruit court que M. Stoianoff, agent actif de la régence, qui était aujourd'hui à Bucharest, est parti en toute hâte pour Sofia